



SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

# **RECUEIL DES ACTES**

# **ADMINISTRATIFS**

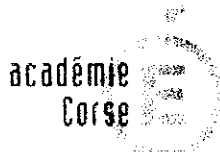
**\* \* \* \* \***

**Année 2009**

**Numéro spécial**

**Arrêté n° 1-2009/11/18 du 19 novembre 2009**  
**Académie de Corse**

**25 novembre 2009**



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



ARRETE n° 1-2009/11/18

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CORSE  
CHANCELIER DES UNIVERSITES,**

**VU** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 08-0280 du 2 septembre 2008 accordant délégation de signature du préfet au recteur pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 08-0281 du 2 septembre 2008 accordant délégation de signature du préfet au recteur pour l'exercice du déferé devant la juridiction administrative des actes des établissements publics locaux d'enseignements soumis au contrôle de légalité et du contrôle de légalité des conventions et des actes relatifs au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement qui n'ont pas trait au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ;

**VU** le certificat administratif ministériel du 23 juin 2009 nommant madame Maryse Excoffier, secrétaire générale de l'académie de Corse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;

**VU** l'arrêté rectoral n° 1-2009/07/02 du 2 juillet 2009 donnant délégation de signature à monsieur Maryse Excoffier, secrétaire générale de l'académie de Corse ;

**VU** l'arrêté ministériel du 17 novembre 2009 nommant madame Chantal DENIS attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Corse ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Maryse Excoffier, secrétaire générale de l'académie de Corse, et de madame Marcelle Franceschi, secrétaire générale adjointe de l'académie de Corse, la délégation de compétence et de signature qui leur est confiée respectivement par l'article 1 de l'arrêté rectoral n° 1-2009/07/02 du 2 juillet 2009 et par l'article 2 de l'arrêté rectoral n° 1-2009/07/03 du 3 juillet 2009 sera exercée par :

**Madame Chantal DENIS**, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans la limite de ses attributions de chef de la division des examens et concours (DEC) et concernera les mandats, ordres de recettes et pièces justificatives des dépenses et des recettes concernant le : Titre 2 et hors titre 2, Programme 214, Actions 06 et 09.

**ARTICLE 2 :**

Autorisation est donnée à **madame Chantal DENIS** à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les actes et documents concernant l'organisation et le fonctionnement des examens et concours.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté rectoral n° 4-2009/07/06 du 6 juillet 2009 est abrogé.

**ARTICLE 4 :**

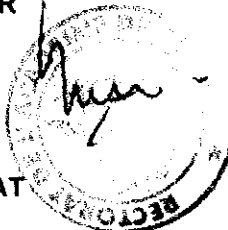

Madame la secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

*Ajaccio, le 19 novembre 2009*

**LE RECTEUR**



**Michel BARAT**

**DESTINATAIRES :**

Recueil actes administratifs  
M. le trésorier-payeur-général  
Madame Chantal DENIS  
Registre D.S.